

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 DFPE 236 Subvention (19 000 euros) pour le fonctionnement de la Ludomouv' citoyenne (Paris 9e) gérée par l'association UDAF 75.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à quatre associations et la signature de conventions,

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du 29 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick BLOCHE au nom de la 6e Commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association « Union Départementale des Associations Familiales de Paris (UDAF 75)» ayant son siège social 28, place Saint-Georges (9^e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 19 000 euros est allouée à l'association UDAF 75 (N° tiers PARIS ASSO : 21013) pour son projet intitulé « Ludomouv citoyenne 9^e » (n° dossier : 2022_02440).

Article 3 : La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 et suivant de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO